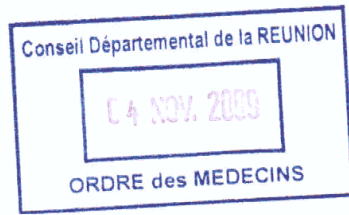


Saint-Denis, le 30 OCT. 2009

La Présidente du Conseil Général

A

Monsieur le Président
du Conseil de l'Ordre des Médecins
Résidence Halley
4, rue Camille Vergoz
97400 SAINT-DENIS



OBJET: Recrutement de médecins.

Monsieur le Président,

La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 a confié aux Conseils généraux la responsabilité de la protection sanitaire de la famille et de l'enfance.

Dans ce cadre, les centres de consultations de protection maternelle et infantile, y compris les activités de planification et d'éducation familiale, relèvent de la compétence du département qui en assure l'organisation et le fonctionnement.

Ces équipes de PMI composées de médecins, sages-femmes, puéricultrices et infirmières participent à la mise en œuvre des politiques arrêtées par notre collectivité dans les domaines suivants :

- consultations prénuptiales, prénatales, postnatales,
- actions de prévention médico-sociale individuelles et collectives en faveur des femmes enceintes et de jeunes mères de familles, particulièrement les plus démunies,
- consultations et actions de prévention médico-sociales individuelles et collectives en faveur des enfants de moins de six ans, notamment dans les écoles maternelles et à domicile,
- actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de six ans et accompagnement des familles par la prise en charge de leurs enfants,
- activités de planification et d'éducation familiale,
- surveillance et contrôle des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans et des assistantes maternelles,
- surveillance des centres de loisirs sans hébergement,
- agrément des assistantes maternelles, des assistantes familiales et leur formation,
- participation aux actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs maltraités.

Actuellement, de par le jeu des départs à la retraite et des mutations, six centres sont dépourvus de médecins. Cela concerne prioritairement le centre de planification et d'éducation familiale de Saint-Denis ainsi que les secteurs de Protection Maternelle et Infantile de Saint-André et Bras-Panon.

Tout médecin exerçant des activités médicales devant être inscrit auprès de votre ordre, je m'adresse à vous pour nous aider à en informer les praticiens susceptibles d'être intéressés par ce mode d'activité basée exclusivement sur la prévention, en complément de la médecine de soins libérale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Avec nos remerciements

Pour la Présidente
et par délégation
Le Directeur Général des Services
Par intérim

Ismâel LOCATE